

Jacques LENAIN
18, rue Henri Barbusse
92600 ASNIERES
FRANCE

Paris, le 11 septembre 2007

Monsieur GENDEBIEN, Cher Monsieur,

Français «de France» et fonctionnaire, je suis avec un grand intérêt l'évolution de la question belge et votre action rattachiste.

Je crois devoir vous écrire maintenant car les événements présents comme l'avancement de ma réflexion m'amènent à vous faire part de mes réserves et suggestions sur un aspect, à mon sens majeur, du discours rattachiste.

Tel que je le perçois, ce discours fait largement l'impasse sur les conditions mêmes du rattachement de la Wallonie, et éventuellement de Bruxelles, à la France. Pour le peu qu'il en dit, je comprends que ce rattachement prendrait la forme d'un cadre juridique et institutionnel d'accueil de la Wallonie dans l'ensemble français totalement banalisé. La région wallonne, absorbée, assimilée, y deviendrait une région française de droit commun, les provinces des départements, les wallons seraient affiliés aux caisses de sécurité sociale françaises, etc. Plus grave, je suis conduit à supposer que le corpus juridique belge et wallon disparaîtrait pour laisser entièrement la place au corpus juridique français.

Ainsi, les wallons devraient se présenter tout nus devant Marianne, qui leur donnerait une tunique de modèle standard à endosser, en tout point conforme à celle commune à l'auvergnat et au breton, qui seraient non distinguables car uniquement reconnus en leur qualité de français. Le wallon est ainsi amené à comprendre de ce schéma rattachiste très/trop sommaire qu'il lui convient, pour mériter la qualité de français, de faire table rase de 175 ans de droit belge et de 25 ans d'autonomie wallonne. Or il s'agit là - le droit et les institutions - des deux piliers concrets de l'identité (différenciation et autogestion, jusqu'à un certain degré évidemment), en l'absence de langue ou de religion pour l'étayer.

On n'a pas besoin de croire à la nation wallonne pour constater que les wallons peuvent être difficilement (et ne sont pas) séduits par cette vision. Vision d'ailleurs brandie par les opposants au rattachement, «belgicains» ou «wallingants», qui n'ont guère de mal dans ces conditions à en ridiculiser l'hypothèse (Wallonie réduite au rang d'une portion anonyme du territoire et du peuple français, d'un protectorat français subordonné, etc.). En opposant «régionalisme» et «rattachisme», on dessert magistralement le projet rattachiste.

C'est d'autant plus dommage de laisser perdurer cette vision, nuisible à la cause wallonne comme à la cause rattachiste, qu'elle est entièrement fausse, tant politiquement que juridiquement. Je suis convaincu que les conditions de réunion de la Wallonie à la France seraient tout autres que ceux d'une fusion- assimilation si les wallons se trouvaient en condition d'exercer un tel choix.

.../...

Une Wallonie française disposerait au sein de la République d'un statut d'autonomie équivalent voire supérieur à celui qui est actuellement le sien en Belgique fédérale, en étendue et en substance. Elle conserverait ses institutions politico-administratives. Et le corpus législatif ex-belge serait maintenu sur tout son territoire pour l'essentiel. Elle recevrait de plus des compétences transférées de l'ex-Communauté française comme de l'ex-Etat fédéral belge.

Il en serait ainsi tout d'abord parce qu'il ne peut en être autrement pour des raisons pratiques. On ne peut dans les Etats complexes aux législations foisonnantes faire fi ainsi de celles préexistantes. Et aussi parce que la République sait faire place à l'autonomie de certains de ses territoires.

Conformément à sa Constitution, la République prévoit déjà des régimes de large autonomie outre-mer pour de nombreux territoires et la possibilité également de statuts spéciaux pour l'ensemble de ses Collectivités territoriales. Ce qui implique des corpus juridiques distincts, qui peuvent concerner de nombreux domaines du droit. Approche qui peut être parfaitement appliquée en métropole à un territoire nouveau (pour la Corse, si son statut spécial n'est par encore très autonomiste, c'est non par opposition de principe mais par la crainte, de l'Etat central et de la majorité des corses eux-mêmes, de placer l'île sous la coupe de leur classe politique locale).

Il ne s'agit pas de fédéralisme (qui concerne alors l'organisation de l'Etat tout entier). Il s'agit de l'acceptation, dans un Etat qui reste unitaire, de statuts spéciaux pour certains territoires et populations très caractérisés. Au demeurant, sur un plan général, les élites françaises sont désormais décentralisatrices (à tort ou à raison, mais ce n'est pas le sujet), gauche et droite de gouvernement pareillement. Si la régionalisation n'est pas plus poussée (enseignement, santé), c'est le conservatisme de la société qui y fait obstacle, non l'Etat central.

Autrement dit, il ne suffit pas de dire aux wallons qu'il faut aimer la France (comme nation) en lieu et place de la Belgique (même au moment crucial, seule une minorité en sera convaincue). Et ce n'est pas assez d'essayer de les convaincre que l'Etat belge étant mourant, c'est la seule solution valable de substitution (jusqu'au bout, nombre voudront croire qu'une entité wallo-bruxelloise viable pourrait «continuer» la Belgique). Et c'est contre-productif de nier l'identité wallonne, qui ne fait pourtant pas obstacle à un rapprochement étroit avec la France.

Il faut donc aussi, pour élargir le nombre des rattachistes de conviction mais aussi de ceux qui doivent le devenir par défaut, et donc simplement par raison, dire et faire comprendre au maximum de wallons (et de bruxellois bien sûr) que la République française leur apportera totalement ce que le Royaume belge leur donne aujourd'hui. A savoir la solidarité financière en matière de dépenses publiques (collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale) et l'autonomie de l'entité wallonne (et éventuellement de l'entité bruxelloise). Autonomie institutionnelle (la Région conservée en l'état) et autonomie juridique (au sens très large, c'est-à-dire le droit belge maintenu distinctement, y compris, par exemple en matière de sécurité sociale ou fiscale). Ces deux choses, solidarité et autonomie, que l'Etat français est seul en mesure d'apporter une fois l'Etat belge disparu.

.../...

La grande majorité des wallons et les milieux dirigeants de la Wallonie ne veulent pas perdre leurs acquis (bons ou mauvais, là aussi ce n'est pas la question), représentatifs de ce qu'ils sont et résultats de leur histoire et de leurs luttes. Il est impératif de réaliser et de faire partager le fait qu'ils pourront les conserver et les faire fructifier dans la République française.

Comme je tente de rédiger en ce moment un essai sur « les conditions et modalités de rattachement de la Belgique française à la France », je vous en communique, ci-après, deux extraits, encore à l'état de brouillon, en rapport avec cette question de l'autonomie wallonne dans le cadre français (essentiellement pour ce qui se rapporte au cadre juridique, sachant que j'essaie de traiter aussi du cadre financier).

En espérant contribuer à vous convaincre de faire évoluer le discours rattachiste sur cette question essentielle, je vous fais part de mon soutien avec mes plus cordiales salutations.

P.J. deux

Jacques LENAIN

Monsieur Paul-Henry GENDEBIEN
Président du Rassemblement Wallonie-France